

MAIRIE DE TAMNIES

Arrêté n° 13-2020

Travaux d'aménagements du Bourg -situation actualisée au 10 avril 2020

M. le Maire de Tamniès

Vu les articles L 2212-2,2213-1,2213-2 et R 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu les travaux d'Aménagements du Bourg actuellement réalisés par l'entreprise Lagarde et Laronze,

Vu l'avancement des travaux à ce jour et en raison de la situation de crise liée à l'épidémie de COVID -19, affectant la livraison des matières premières du chantier,

ARRÊTE

Article 1 : A compter de lundi 13 avril 2020 et jusqu'au 15 mai 2020, la circulation se **fera à sens unique** sur la voie communale n° 202 (côte de Tamniès) depuis son intersection avec la D 48, et jusqu'à l'intersection de la VC 202 avec la VC 314 à la bascule communale dans le Bourg.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la voie communale N° 314, depuis la bascule communale, qui rejoint la D 48 au lieu-dit la Pradelle.

Article 3 : La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation seront assurés par le demandeur et toutes les dispositions seront prises pour assurer la sécurité des usagers de la route.

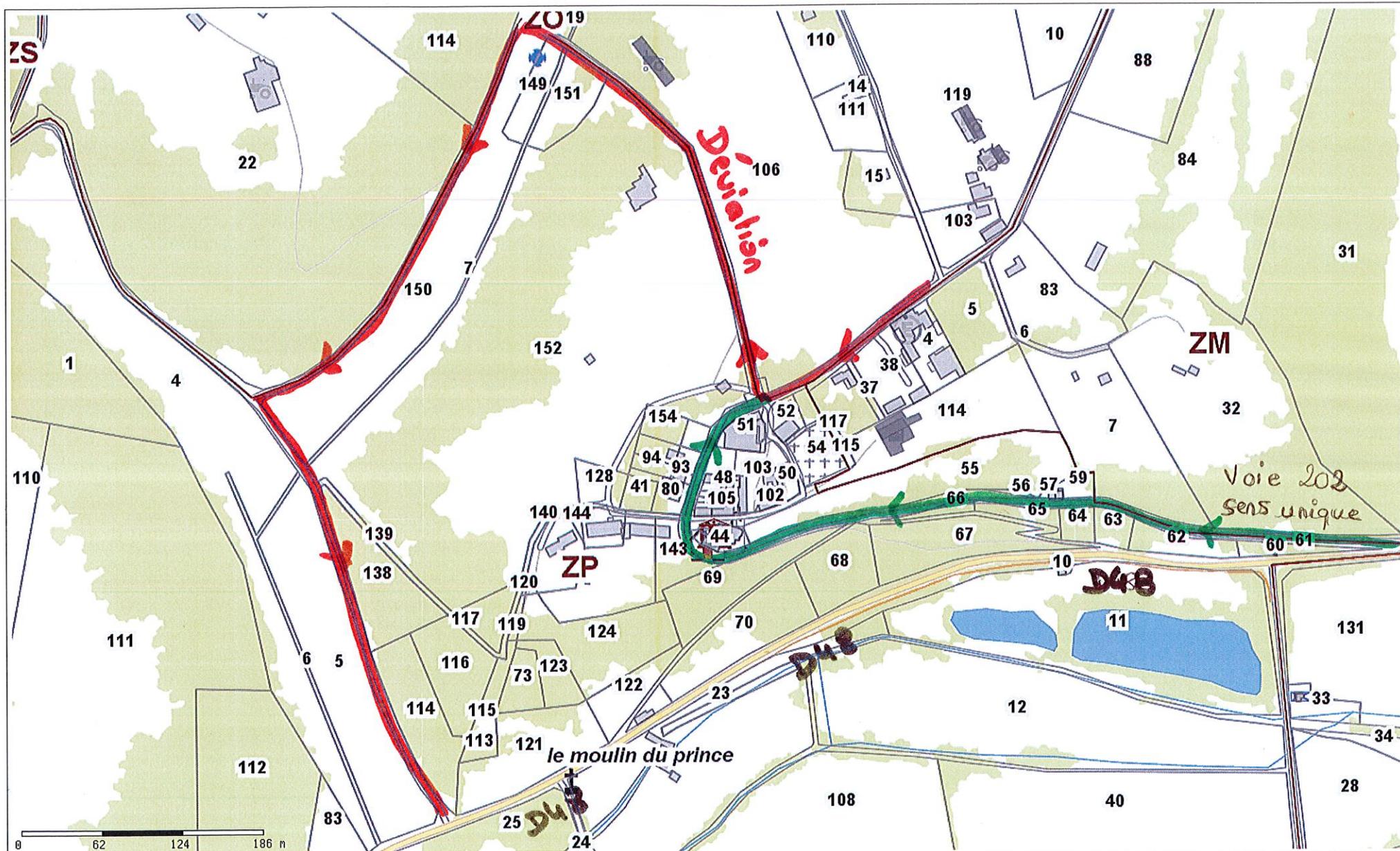
Article 4 : Ampliation du présent arrêté à :

- L'entreprise Lagarde et Laronze
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SARLAT-LA CANEDA,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de SARLAT LA CANEDA

Fait à TAMNIES, le 10 avril 2020

Le Maire
Gérard LABORDERIE





Plan 1


MAIRIE de TAMNIÈS
 DOMBOURGIE
 24220
 Tél. 05 62 23 64 75
 Fax. 05 62 23 64 66
 Ville Fleurie

Édité le 10/04/2020 - Echelle : 1/4000

Socle de données de référence - Lien ISIGEO - CART@DS - sources : BD TOPO (IGN, 2013), BD ALTI (IGN)